

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
VIE DES QUARTIERS

CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE PLATEAU D'AVRON BEAUSEJOUR
LE 7 MARS 2024 – SALLE DU CONSEIL

Les membres présents : Mme BADEY, Mme BIRIBIN, M. PATTE, Mme AUDO, Mme GAILING, Mme COLLINOT, M. BENICHOU, Mme SIMPSON, Mme DELEMARLE, M. DELPORTE, M. HACHI, M. HAAS, Mme RIZZO HENRIQUES, M. LE GALL, M. JOLIVET, Mme BOYER, Mme BACI, Mme MAHYINUR, M. COTON, Mme GUIMARAES,

Absents excusés : M. CHAUBERT, M. VERRIER, Mme ZIRNHELT, M. BACHMANNT, Mme MAURIN ; M. MAZARS, M. DELEBECQUE,

Pour la Ville de Rosny-sous-Bois :

Mme ROUSSEL, Adjointe du quartier Centre-Ville
M. DAUPHINOT, Directeur de la Vie des quartiers
Mme BUSSUGU, Chargée de mission démocratie de proximité
M. BANNIER, Brigadier-chef principal

Ordre du Jour :

- **Accueil des nouveaux membres/ présentation**
- **Présentation des différents dispositifs de démocratie de proximité**
- **Comment faire connaître les membres à l'ensemble des habitants de leur secteur ?**
- **Discussions et vote du projet 2024**
- **Réponses à vos questions/ Suivi de vos signalements**

Les nouveaux entrants

Mme ROUSSEL : voici la liste des nouveaux membres qui ont intégrés le conseil de quartier en janvier 2024. Je leur souhaite la bienvenue. Mme BUSSUGU vous a renvoyé la charte de fonctionnement des conseils de quartier ainsi que le calendrier prévisionnel des séances pour l'année 2024

MR	Philippe LE GALL	Nouveaux entrants 17
Mr	CUMINETTI Philippe	
Mr	MBALU Grédigui Dido	
Mr	JOLIVET Sébastien	
Mme	BOYER Nathalie Pers qua prstb conseil syn	
Mme	BACI Chafia	Total membre du conseil : 37
Mme	ALABARCE Nadia	
Mme	MAHYINUR KERBARH	
Mr	BACHMANNT Hugo	
Mme	HAMROUN Anissa	Nombre d'habitants : 29
Mr	DELEBECQUE Christian	
Mr	COTON Lionel Perso.qua Asso Evariste G	
Mme	GUIMARAES Gwénaëlle	Nombre de pers.qual : 8
Mme	JACOB Carine	
Mme	MAURIN Samantha	
Mme	FEDEROWSKI Julie	
Mme	OUAZZAR Tassadithe	

M. BENICHOU : avant d'entamer les ordres du jour, j'avais effectué des signalements à Mme BUSSUGU concernant des tags au centre-ville, qu'en est-il SVP

Mme BUSSUGU : signalement transmis à mes collègues responsables de la gestion urbaine.

M. BANNIER : je vais également faire des signalements dans ce sens.

Présentation des différents dispositifs de démocratie de proximité

Le conseil de quartier (5 conseils)

Préambule de la charte des conseils : « Proximité, créativité, sens des responsabilités, esprit constructif, caractérisent ces espaces de débat et de projet, dont la vocation est de tendre vers la plus grande représentativité possible de la population dans toute sa diversité.

Lieu d'information, de concertation, de proposition, d'initiative et d'évaluation, le Conseil de quartier dans lequel les habitants vont s'inscrire, traite de tous les sujets qui concernent leur quartier et leur commune.

Il a vocation à formuler des avis et des suggestions sur des thèmes aussi divers que le cadre de vie, la circulation, le stationnement, la sécurité, l'animation du quartier, l'offre sportive, culturelle, les services publics... »

Composé de 30% de personnes qualifiées (membres d'associations, institutions œuvrant dans le quartier)

70% d'habitants

Ce qui caractérise le conseil de quartier:

- l'article L. 2143-1 du Code général des collectivités territoriales
- Présence d'un élu qui anime et encadre chaque séance
- Discussions autour de sujets généraux/ stratégiques qui englobent tout le quartier ou la Ville (les commerces, la circulation, la sécurité, la propreté...)
- Appel à candidature pour recruter des conseiller de quartier (jusqu'à 40 membres maximum)
- Compte rendu des séances disponibles sur le site de la Ville ou en mairie accessible à tous
- Envoi des comptes rendus au cabinet du maire et au Maire
- Présentation d'une synthèse des discussions une fois par an au conseil municipal (prévus le 3 avril)

Le comité de quartier (9 comités)

« C'est un lieu d'expression où les habitants échangent et soumettent leurs préoccupations, leurs propositions et leurs souhaits pour améliorer la vie du quartier, participer à l'intérêt général, et émettre des vœux. C'est également un espace qui vise à renforcer le dialogue entre les citoyens du même quartier »

Ce qui caractérise le comité de quartier

- Désignation d'un président de comité par l' élu ou le Maire
- Discussions autour de sujets opérationnels et très locaux: trou sur ma rue/ élagage des arbres/ non ramassage des ordures, tags sur les murs, éclairage dans les squares....
- Le président fixe et anime les réunions à son initiative en informant l' élu de quartier
- Le président et/ ou l' élu peut proposer des noms d'habitants pour composer le comité (jusqu'à 12 membres maximum)
- Comptes rendu vers l' élu
- Le comité peut soumettre des vœux au conseil de quartier

Il s'agit de deux instances avec des fonctionnements distincts et qui ont un rôle complémentaire au regard des sujets du quartier concerné.

Le conseil citoyen

- la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a prévu la création des conseils citoyens composés d'un collège « habitants » et d'un collège « représentants associatifs et acteurs locaux ». Leur composition fait l'objet d'un **arrêté préfectoral**.
- Il doit participer à la gouvernance des contrats de ville, et notamment à leur comité de pilotage et comité technique. Leur participation doit permettre d'éclairer les orientations stratégiques et d'enrichir les discussions par l'expression des différents points de vue.
- Le conseil citoyen rosnéen était composé, à sa création en 2016, de 17 membres (11 habitants et 6 acteurs locaux).
- Aujourd'hui seuls 2 membres continuent à être présents.
- Nous étions dans l'attente des directives de l'Etat pour procéder à son renouvellement
- La signature du futur contrat de ville « Engagements 2030 » va permettre de relancer les réflexions

Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

« La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité est une démarche d'intervention partenariale à la fois coordonnée et partagée, entre ceux qui habitent la ville et les institutions qui ont la responsabilité de sa gestion au quotidien. Elle vise à améliorer la qualité de vie quotidienne des habitants, en répondant aux problèmes courants liés à l'habitat et au cadre de vie ».

Pilotées par le service cohésion du territoire, les GUSP regroupent :

La police nationale ; La police municipale ; La déléguée du préfet ; Le service de propreté urbaine ; Le service logement ; La brigade de l'environnement ; Les bailleurs selon les secteurs ; Les associations locales du quartier (Amicales, prévention spécialisée, etc...) ; Les syndicats de copropriétés selon les quartiers ; Grand Paris Grand Est ; Le service prévention ; Le service commerce ; Le service voirie.

Trois grandes thématiques abordées :

- Tranquillité/ sécurisation du quartier
- Gestion et entretien de l'ensemble des espaces collectifs
- Mobilisation, participation des habitants et vie sociale du quartier

Les coordinations de secteurs

La coordination de secteur a été mise en place pour des quartiers hors Politique de la Ville et tient les mêmes objectifs qu'une GUSP.

Deux quartiers sont concernés

- La Mare Huguet
- Evariste Galois

Le contrat local de développement durable

« Le Contrat Local du Développement Durable est une instance consultative de sensibilisation, de réflexion, de consultation et de proposition sur les projets concourant au développement durable de la Ville. »

Sa composition:

- Collège « élus » (mandat électoral de 6 ans):
 - Monsieur le Maire en tant que Président d'Honneur ou son représentant ;
 - Un ou une Président(e) ;
 - Plusieurs vice-président(e)s
- Collège « habitants, personnalités et acteurs du territoire » (mandat de 3 ans):
 - 2 titulaires par conseil de quartier ;
 - Des représentants du monde associatif, économique, sportif, culturel ou éducatif (rosnéens ou non) - ex : agence locale de l'énergie et du climat MVE + experts en développement durable qualifiés ;
 - Habitants sur candidature spontanée (via magazine R, réseaux sociaux, affichage...) + souhait d'intégrer de jeunes rosneens entre 16 et 25 ans ;

Exemples de sujets abordés en séances:

- Le plan vélo
- Eco quartier Coteaux-Beauclair

Le fond de participation des habitants (FPH) :

Objectif: « La finalité de ce dispositif est de favoriser l'initiative des habitants, d'encourager les capacités individuelles et collectives à s'organiser et contribuer à l'amélioration de la vie du quartier et à l'enrichissement des liens sociaux. Le FPH doit permettre de développer l'implication citoyenne, pour des habitants non constitués en association mais désireux d'agir ».

Le FPH finance des projets d'animation de quartier qui entrent dans les axes suivants :

- Festivités, actions de convivialité, rencontres, échanges, intégration
- Lutte contre les incivilités
- Embellissement et amélioration de l'environnement urbain
- Formation de bénévoles
- Tranquillité dans les quartiers

Financement jusqu'à 1000 euros maximum

Exemples de projets financés: Chasse aux œufs au Maillard en 2023, action de sensibilisation au handicap en 2022 au Marnaudes

Discussions et débats

Mme RIZZO : Concernant les comités de quartier, ils ne peuvent pas continuer de fonctionner avec le même mode de fonctionnement. Le président décide de la mise en place des réunions selon son agenda et peut également choisir qui siège dans ce comité, souvent ses voisins les plus proches.

Ce mode de fonctionnement donne l'impression qu'on demande aux habitants de remplir le rôle des élus. Certes, nous pouvons faire des signalements, mais il est exagéré de nous demander de nous réunir bénévolement pour vous faire ces retours de terrain. De plus, les réponses tardent à venir, rendant ces comités peu productifs. Il serait plus judicieux que les élus accordent davantage de moyens financiers aux conseillers de quartier...

Mme AUDO : je découvre l'existence de ces comités de quartier.

M. HAAS : je découvre également. A mon sens, c'est de la cooptation, il n'y a rien de démocratique.

Mme RIZZO : le citoyen choisit donc pour moi c'est démocratique.

Mme GAILING : nous avons découvert l'existence de ces comités au dernier conseil public, d'où la demande d'avoir une présentation claire des dispositifs de démocratie de proximité.

M. JOLIVET : il serait intéressant de mentionner l'existence de ces comités sur le site de la Ville.

Mme BUSSUGU : au dernier renouvellement des membres du conseil, nous avons présenté l'existence du comité de quartier. Il y a eu un loupée pour les autres renouvellements. Nous ferons attention à bien remettre cette information de manière systématique.

Nous ferons également le nécessaire pour une mise à jour des informations sur le site de la Ville.

Après de vifs échanges voici un résumé des conclusions et des demandes des membres :

- Proposition de nommer d'autres présidents de comité.
- Proposition de supprimer les comités de quartier : organe supplémentaire qui fait doublon avec les conseils et qui n'arrive pas à mobiliser.
- Proposition d'évoquer à chaque début du conseil municipal l'existence et le rôle des conseils de quartier

Comment faire connaître les membres ?

Mme BUSSUGU : L'année dernière, nous avons proposé l'organisation d'un trombinoscope par secteur. Malheureusement, les membres n'étaient pas assez disponibles pour mener à bien ce projet. Nous pouvons le remettre à l'ordre du jour et ainsi afficher le trombinoscope sur les différents réseaux sociaux de la Ville ou encore le faire figurer sur les panneaux de votre secteur. Cependant, pour que les habitants puissent prendre contact, il vous faudrait créer une adresse e-mail générique spéciale pour le conseil de quartier Centre-ville. Sachez que sur d'autres secteurs, des adresses e-mail sont en place ainsi que des groupes WhatsApp.

Nous restons à votre écoute pour toute proposition d'idée favorisant votre visibilité.

M. HAAS : je suis favorable à la constitution d'une adresse mail.

Je propose dans un souci démocratique que les conseils municipaux se tiennent de temps en temps dans les quartiers.

Mme ROUSSEL : il n'y a pas de lieux appropriés pour ce type de réunions dans les quartiers.

Mme DELEMARLE : nous pouvons créer une affiche informant de l'existence du conseil de quartier avec notre adresse mail dessus.

Mme BUSSUGU : je vais lancer une commande pour la création d'une affiche. Merci de me communiquer votre adresse mail au plus vite.

Discussions et vote du projet 2024

Mme ROUSSEL : les projets qui sont mis en discussions et au vote ce soir sont les suivants :

- **Frigos solidaires**
- **Sports collectifs**
- **Signalisation piétonne**

Mme BOYER : C'est dommage que nous ayons perdu autant de temps sur le premier point. Nous nous retrouvons presque à la fin du conseil et nous n'aurons pas un temps appréciable pour parler des projets. J'ai participé à la première réunion préparatoire et non à la deuxième, et j'aurais souhaité échanger sur ce qui s'est décidé. C'est mon premier conseil de quartier et j'avoue partir avec une grande frustration.

Mme ROUSSEL : Ce soir nous avons présenté les différents dispositifs de démocratie de proximité à la demande de plusieurs membres de notre conseil de quartier.

M. PATTE : Je souhaite aborder le sujet de votre courrier reçu hier, Mme ROUSSEL, qui nous informe de l'avis négatif de Mme VAVASSORI concernant l'installation de boîtes à dons. Nous avons consacré plusieurs semaines à travailler sur ces propositions, et recevoir cette réponse la veille du conseil est tout à fait inapproprié. Cette situation soulève plusieurs questions :

M. FAUCONNET s'était engagé à mettre en place une ressourcerie, mais cette initiative se fait toujours attendre. Notre modeste proposition, qui aurait pu s'inscrire dans la démarche d'une ressourcerie, est maintenant rejetée sans discussion et sans explication de la part de Mme VAVASSORI. Bien sûr, nous comprenons les préoccupations concernant la gestion de ces boîtes à dons, et nous sommes disposés à en discuter ensemble. Cependant, rejeter ce projet sans consultation préalable est tout simplement inacceptable.

Par ailleurs, après avoir examiné attentivement la charte de fonctionnement des conseils de quartier, je n'ai trouvé aucune mention permettant à un élu de valider nos propositions. Il est acceptable qu'un élu exprime son avis sur la pertinence d'un projet, mais décider unilatéralement de rejeter certaines propositions sans possibilité de vote n'est pas conforme aux principes démocratiques.

Mme ROUSSEL : il ne s'agit pas d'un refus de discussion, mais d'une question de faisabilité technique et de suivi de projet sur du long terme.

Mme GAILING : Nous comprenons que vous n'êtes que la porte-parole de Mme VAVASSORI, mais la justification qu'elle a apportée dans votre courriel n'est pas satisfaisante. Elle pense que l'installation de boîtes à dons entraînera des encombrants sans étude préalable ni consultation.

Mme ROUSSEL : je vous confirme qu'une ressourcerie sera installée à Neuilly sur Marne. Le territoire aura donc tenu cet engagement. Ce lieu sera accessible aux Rosnéens.

M. PATTE : ce n'est pas à Rosny. Et concernant le véto de Mme VAVASSORI, nous demandons un chiffrage. Des données concrètes sur lesquelles nous pouvons nous appuyer et non une réponse ferme sans discussion.

M. HAAS : c'est assez grave ce qui se passe. C'est-à-dire que même dans les ordres du jour, cette proposition de projet disparaît sans consultation au seul motif que Mme VAVASSORI ne valide pas ce projet. Le point est empêché à la discussion.

M. PATTE : Les années précédentes, nous avons l'habitude de discuter avec les services concernés au sujet de nos idées de projet. Par exemple, Mme BUSSUGU nous avait mis en relation avec les espaces verts lorsque nous envisagions de dé-bétonner pour créer des îlots de fraîcheur. Ces échanges nous ont permis de comprendre que notre projet nécessitait un budget qui n'était pas disponible, et nous avons alors ajusté notre proposition en conséquence. Cependant, cette fois-ci, aucune discussion n'a eu lieu, aucune donnée n'a été partagée, simplement le veto d'une élue.

Nous souhaitons avoir l'opportunité de discuter avec Mme VAVASSORI à ce sujet afin de comprendre les motifs derrière sa décision et d'explorer d'autres solutions possibles.

Mme GAILING : ce soir, je pense que nous n'allons pas voter par défaut un projet. Nous voulons en effet voir Mme VAVASSORI afin d'échanger sur la faisabilité de nos projets avec de vraies données.

Mme ROUSSEL : je vais solliciter Mme VAVASSORI pour un entretien en amont du prochain conseil de quartier, et lui proposer d'assister à une prochaine réunion préparatoire de votre projet 2024.

Il est plus de 21h, il y avait d'autres points que je devais vous partager. Je le ferai par mail. Il s'agit des réponses aux questions de Mme GAILING, notamment sur la restructuration des lignes de bus par IDF Mobilités et la RATP.

Sachez que nous allons inviter la Société du Grand Paris au prochain conseil de quartier, afin de répondre à vos interrogations concernant les travaux à venir pour le percement de la ligne 15.

Par ailleurs, le projet du RER V, porté par la région Île de France, est toujours en étude. Cette étude doit être inscrite au budget. La consultation sera lancée après le vote du budget.

Je laisse la parole à Mme BUSSUGU pour un dernier point.

Mme BUSSUGU : Je souhaite vous présenter notre tableau de suivi, régulièrement mis à jour, qui répertorie tous vos signalements depuis 2021. Ce fichier nous permet de commencer ou de conclure la plupart de nos conseils de quartier par un point "réponses à vos questions". Nous sommes conscients que ces réponses ne sont pas toujours satisfaisantes, mais nous nous efforçons toujours d'obtenir des retours. Si vous constatez des oublis, n'hésitez pas à nous contacter.

Mme ROUSSEL : Merci de votre présence. Je mets fin à la séance, et vous donne rendez-vous fin mai pour le prochain conseil de quartier.